Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203184-20250505-D20250505-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	**Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ**	**Délibération n° D20250505-03 Du 05 mai 2025 SALLE ERA MISE EN PLACE D'UNE CAUTION MÉNAGE**

Nombre de membres				Date de la convocation	30.04.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	30.04.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – ~~MAILLET-BERT P~~ – CHATAING P – ~~BONNEVAUX V~~ – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – ~~MAURICE M~~ – BOUREILLE C (11)

Absents : MAILLET-BERT P - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

SALLE ERA
MISE EN PLACE D'UNE CAUTION MÉNAGE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que régulièrement des incivilités sont relevées lors de location de la salle ERA et que les installations sont rendues sales, voire très sales. Il propose de mettre en place une caution pour le ménage, qui sera automatiquement retirée sur simple constat de ménage non fait ou insuffisamment fait, effectué par les agents en charge du nettoiement des locaux.
Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, avec 3 abstentions et 1 contre ;

- **Fixe** le montant de la caution ménage pour la salle ERA comme suit :
  - Petite salle : **100 €**
  - Grande salle : **200 €** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La nouvelle grille tarifaire pour les salles communales, applicable à compter du **1er juin 2025** est la suivante :

ERA – PETITE SALLE - délib. N° D20232702-06 et D20250505-03	
	TARIF
Association locale	100 €
Association extérieure	250 €
Privé repas	280 €
Apéritif	120 €
Assemblée Générale	Gratuit
Congrès	Gratuit
Exposition	100 €
Caution pour dégradations	500 €
Caution ménage	100 €
ERA – GRANDE SALLE - délib. N° D20232702-06 et D20250505-03	
	TARIF
Association locale avec recettes	300 €
Association locale – Bal	370 €
Association extérieure avec recettes	850 €
Privé repas	500 €
Forfait vogue	500 €
Privé ou professionnel avec recettes	850 €
Congrès	Gratuit
Association locale – manifestation sportive sans recette	Gratuit
Caution pour dégradations	500 €
Caution ménage	200 €
CINÉMA - délib. N° D20232702-06 et D20250505-03	
	TARIF
Particulier	200 €
Association	100 €
Caution	500 €
SALLE DU CERCLE - délib. N° D20232702-06 et D20250505-03	
	TARIF
Apéritif	90 €
Association locale avec recettes	50 €
Particulier ou professionnels avec recettes	80 €

Fait à Usson en Forez, le 06 mai 2025.

MAIRIE USSON EN FOREZ (Loire)

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
Hervé BÉAL Signature numérique de Hervé BÉAL Date : 2025.05.06 15:19:10 +02'00'	Sandrine DESSALCES Signature numérique de Sandrine DESSALCES Date : 2025.05.06 15:19:32 +02'00'